

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 septembre 2026 à 18 Heures 00

Nombre de membres : 11

Date de la convocation : 21/09/2026

Présents : 9

Excusé : 1

Absents : 1

Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le vingt- cinq septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame TEDESCHI Marie-Laure, Maire,

Présents : Mme TEDESCHI Marie-Laure, M. GUAQUIERE Sébastien, M. SCHNEIDER Loup, Mme FLANDIN Muriel, M. MICHEL Clément, M. GUAQUIERE Samuel, Mme LE MAO Manon, Mme PARPAILLON Martine,

M. SENEGAS Nicolas a quitté le conseil municipal en cours de séance, il donne procuration à Mme PARPAILLON Martine,

Excusés : Mme GARNIER Marilyne donne procuration à Mme TEDESCHI Marie-Laure

Absents : M. REY Jean-François

A été nommée secrétaire : Mme LE MAO Manon

Ouverture de la séance du Conseil municipal à 18h15

La séance était ouverte au public.

Il est précisé que M. Nicolas SENEGAS et Mme Muriel FLANDIN étaient présents en début de séance et ont quitté le conseil municipal en cours de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 juin 2026.

Délibérations :

2026-39 : Décision modificative n°1 du budget principal – Ouverture supplémentaires - Exercice 2026

Madame la Maire propose au conseil municipal de prendre une décision modificative afin d'ajuster les comptes du budget de la commune, comme suit :

- Ouverture de crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement aux articles suivants :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	60611	Eau	+ 500,00 €
011	60612	Énergie – Électricité	+ 3 500,00 €
011	60622	Carburant	+ 2 000,00 €
011	60632	Outils de petits équipements	+ 5 000,00 €
011	615231	Voiries	+ 2 000,00 €
011	623	Publicité	+ 1 000,00 €
012	6411	Rémunérations du personnel	+ 5 000,00 €
66	6618	Intérêts autres dettes	+ 2 000,00 €
Total des dépenses supplémentaires			+ 21 000,00 €

- Réduction de crédits du chapitre 65, pour le rééquilibrage du chapitre 012 :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
65	65311	Indemnités de fonction	- 9 550,00 €
Total des recettes supplémentaires			- 9 550,00 €

- Inscription des recettes supplémentaires suivantes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 6 650,00 €
013	6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	+ 3 200,00 €
74	742	Dotation élus locaux	+ 1 600,00 €
Total des recettes supplémentaires			+ 11 450,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver l'ouverture de crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement
- D'approuver la réduction de crédits du chapitre 65, pour le rééquilibrage du chapitre 012
- D'approuver l'inscription des recettes supplémentaires
- D'approuver la décision modificative n° 1 du budget 2026, telle que présentée ci-dessus,
- De donner pouvoir à Madame la Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

De plus, il est précisé qu'une enquête est menée sur la consommation d'électricité de la commune, une demande de rendez-vous a été faite auprès du SMEG.

2026-40 : RECRUTEMENT DE CONTRATS CIVIQUES

La Maire, propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'accueil de personnes volontaires au service civique dans le cadre du dispositif d'agrément porté par l'Agglomération du Gard Rhodanien.

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans).

La Maire propose de recruter deux contrats pour une période de 8 mois, du mois de mars à octobre 2027 sur la base de 28 heures hebdomadaires. Le recrutement aura lieu courant janvier 2027.

Le coût pour la commune s'élèvera à environ 114 € par mois et par agent.

La Maire propose de mettre en place dispositif du service civique au sein de la collectivité dans deux domaines :

- L'environnement : accueil des cascades (tuteur : M. SCHNEIDER Loup)
- Culture et loisir : sensibiliser + enquête (tutrice : Mme GARNIER Marilyne)

M. SENEGAS Nicolas explique qu'un recrutement dès le mois de mars serait trop précoce car la saison estivale ne commence qu'en juin.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité pour deux missions de service civique dans le domaine de l'environnement et culture et loisirs.
- **AUTORISE** la Maire, à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale chargée de la cohésion sociale.
- **AUTORISE** la Maire, à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires,

2026-41 : RENOUVELLEMENT ADHESION ET APPROBATION DES STATUTS A L'ASSOCIATION DU PNR DES GARRIGUES GARDOISES

Vu la délibération du 15/05/2025 portant sur l'adhésion à l'association de préfiguration d'un Parc naturel régional (PNR) autour du Pays d'Uzès et du Pont du Gard, à l'approbation des Statuts ainsi qu'à la désignation des représentants à l'Assemblée générale (n°2025-71) ;

La Maire informe le conseil municipal des propositions de nouveaux statuts, dont les modifications majeures sont les suivantes :

- Le nom de l'association : association pour la création d'un Parc Naturel Régional des Garrigues gardoises ;
- Un objectif supplémentaire à l'association visant à faire adhérer le Conseil régional et le conseil départemental ;
- Les membres de l'association sont les communes du périmètre concerné et les chambres consulaires ;
- Une cotisation unique de 100 €/an.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les statuts de l'Association de création d'un Parc Naturel Régional des Garrigues gardoises, joints en annexes.
- **DECIDE** d'adhérer à l'Association de création d'un Parc Naturel Régional des Garrigues gardoises.
- **DESIGNE** pour siéger à l'Assemblée générale de ladite association : **Mme GARNIER Marilyne**, 2^{ème} Adjointe, à la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, rural et paysager, la biodiversité et la création du PNR des garrigues.
- **AUTORISE** la Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

2026-42 : MISE EN VENTE DU PRESBYTERE

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal qu'en mars 2024, l'ancienne municipalité avait décidé de mettre en vente le presbytère ainsi que la chapelle.

En mai 2024, cette décision avait été retirée. Pour finir, en novembre 2024, il avait ensuite été décidé de remettre en vente le presbytère, sans la chapelle.

Madame la Maire propose au conseil municipal de mettre en vente le presbytère ainsi que la chapelle pour un montant de **350 000 €**.

Elle propose également de solliciter plusieurs agences immobilières, notamment **IAD, Botella, Midimas, etc...**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- **8 voix pour ;**
 - **1 voix contre**, M. SENEGAS Nicolas étant opposé à la vente de la chapelle ;
 - **1 abstention.**
- D'AUTORISER la mise en vente du bien immobilier appartenant à la commune, situé 9 montée du château cadastré section A n° 356, d'une superficie de 246 m².
 - DE FIXER le prix de mise en vente à 350 000 euros négociables.
 - D'AUTORISER Madame la Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en vente du bien, notamment à recourir au notaire et aux agences immobilières, à faire réaliser les diagnostics obligatoires et à assurer la publicité de la vente.
 - D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération et, sous réserve du respect des règles applicables et de l'accord du Conseil municipal lorsque celui-ci est nécessaire, l'acte authentique de vente ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
 - DE DIRE que la recette correspondante sera inscrite au budget communal.
 - DE CHARGER Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération.

Départ de M. SENEGAS Nicolas à 18h 56, il donne procuration à Mme PARPAILLON Martine

Questions diverses :

- Fin du contrat avec Camping-car-Park
- Restructuration des parkings
- Bilan saison estivale
- Vente de terrain M. FREROT
- Action en justice : travaux Enedis, rue de l'arceau
- Réclamation indemnisation / chute
- Accueil mal entendant, lancement d'un audit janvier 2027
- Presbytère vente directe
- Localisation du défibrillateur
- Travaux rue de l'arceau
- Annulation de convention d'accès à la chapelle entre Mme KAREL et la commune si vente de Presbytère

La séance est levée à 19 h 40

Madame La Maire,
Marie-Laure TEDESCHI



Secrétaire de séance,
Manon LE MAO

